REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 29 Nombre d'absents : 8 Nombre de présents : 23 Nombre vote : 23

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à vingt heures trente, les Membres du Comite de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/12/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents:

Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Excusés:

Fabrice BOYER, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER,

Catherine PAILLARD, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Olivier MARTET

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Délibération 2021 060

ADMINISTRATION GENERALE : PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES 2021 et 2022 (PPA 2021 et 2022) ENTRE SCALEN ET LE PETR DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Convention en annexe

Il est rappelé à l'assemblée l'adhésion du PETR du Pays du Lunévillois à l'agence SCALEN depuis le 1 er janvier 2019. Chaque année un programme partenarial d'activités 2021 (PPA 2021) et 2022 (PPA 2022) est établi par SCALEN.

En 2021 et 2022, il tient compte d'un contexte marqué par une organisation territoriale en pleine mutation, par de profonds changements sociétaux, et la nécessaire adaptation de l'ingénierie. A titre indicatif, il peut être fait état de :

- La mise en œuvre par la Région Grand Est des grands schémas de planification et des contractualisations qui les accompagnent.
- La montée en puissance des intercommunalités étendues, les transferts de compétences et le renouvellement de la planification spatiale.
- La pertinence du Sud Lorraine comme espace de dialogue, de partage et de coopération, en relation avec la Région Grand Est et l'Etat, dans un environnement européen et transfrontalier.
- L'interdépendance entre espaces urbains, péri-urbains et ruraux, la fragilisation des territoires ruraux et l'enjeu du maintien des services.
- La priorité du développement économique et de l'attractivité des territoires.
- L'enjeu des transitions écologique et numérique qui bouleversent les pratiques économiques, sociales et culturelles.
- La mise en place d'un écosystème d'ingénierie régional, notamment dans le domaine du développement Economique.

Le PETR du Pays du Lunévillois confirme son intérêt pour les travaux partenariaux partagés qui pourront nourrir ses réflexions sur le positionnement de son territoire, son évolution et sur les nouveautés en matière de planification spatiale et de droit de l'urbanisme.

Pour 2021 et 2022, le PPA de SCALEN aborde des thématiques et échelles de travail qui contribuent à la réflexion stratégique et opérationnelle du PETR du Pays du Lunévillois, en particulier :

- Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique : Etablissement du diagnostic territorial
- Le Projet de Territoire : Réactualisation du projet de territoire de 2016

Ainsi pour permettre la mise en œuvre de ce programme, la subvention globale attribuée par le PETR du Pays du Lunévillois à l'Agence SCALEN s'élève à 15 000 Euros au titre du financement du programme partenarial d'activités 2021 de SCALEN et 5 000 Euros en 2022.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la convention entre l'Agence SCALEN et le PETR du Pays du Lunévillois
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout documents se rapportant à ce dossier
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal 2021 et 2022.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme, Affiché le 13 décembre 2021 Philippe DANIEL, président.

